



70^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations-Unies
Première Commission
2015

Déclaration de la délégation marocaine au titre du Groupe de questions 4 "Les armes conventionnelles"

M. Bouchaib Eloumni, Ministre plénipotentiaire,
Mission Permanente du Royaume du Maroc à New York

New York, 26 octobre 2015

Monsieur le Président,

1. La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non Alignés ainsi qu'au nom des Groupes africain et Arabe.
2. La circulation incontrôlée et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, au-delà des souffrances et désastres humains qu'ils engendrent, représentent un véritable défi à la stabilité, la sécurité et au développement des Etats, en particulier en Afrique.
3. Le Maroc considère que la coopération régionale et sous régionale représente un levier essentiel pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région sahélo-saharienne, en raison du développement du trafic illicite de tous genres y compris des armes légères et les connections existantes entre les réseaux de trafic des armes et les groupes terroristes, incite, plus que jamais, à multiplier les efforts pour renforcer la coopération entre les Etats de la région sur la base d'une approche inclusive.
4. Le Maroc part de la conviction que la sécurité des espaces frontaliers passe inéluctablement par la redynamisation des relations avec les pays voisins et les partenaires internationaux dans le cadre d'un dialogue régulier et positif.
5. Dans ce contexte, le Maroc a abrité, en juillet 2015, la Conférence inaugurale de l'Initiative sur la sécurité frontalière élaborée par le Maroc et les États-Unis d'Amérique en collaboration avec le Forum Global de Lutte Contre le Terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Cette Conférence fait suite à la *deuxième conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières de 2013*, tenue également au Maroc avec la participation des pays d'Afrique du Nord et de l'espace sahélo-saharien, ainsi que des partenaires régionaux et internationaux.

6. C'est également dans cet esprit que le Royaume appuie fermement le *Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, ainsi que l'*Instrument international de traçage*.
7. Le Maroc appelle à la mise en œuvre des recommandations de la cinquième réunion biennale du Programme d'action, et à la poursuite du dialogue sur les questions soulevées lors la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action. La délégation marocaine saisit cette occasion pour saluer les efforts du président de la réunion le distingué Représentant permanent de la Moldavie.
8. Il importe d'approfondir la réflexion afin d'élaborer un consensus sur les questions identifiées dans les résumé du président de la réunion notamment:
 - La première question est celle du renforcement des capacités et du transfert de technologie et de matériel à la lumière de l'importance que revêtent l'assistance et la coopération internationale pour une mise en œuvre efficace du POA et de l'instrument de traçage. A cet effet, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétariat sur le financement accru et sur l'établissement de programmes de formation.
 - La deuxième question est relative aux incidences de l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre sur le marquage, à la lumière des propositions intéressantes faites lors de la réunion d'experts.
9. La sixième réunion biennale du Programme d'action devrait être en mesure d'agréer des mesures concrètes au sujet de ces questions.

Monsieur le Président,

10. Le Maroc félicite les Etats parties du Traité sur le Commerce des Armes (ATT) pour la réussite de la première Conférences des parties et le lancement du processus de la consolidation institutionnelle du Traité. Pour que cet instrument puisse atteindre ses objectifs, le Maroc demeure convaincu qu'il est essentiel d'assurer une mise en œuvre transparente et juste, dans le plein respect du droit légitime des Etats à se procurer les moyens de défendre leur indépendance, leur unité nationale et leur intégrité territoriale. Les interprétations aussi bien restrictives qu'abusives endommageraient la crédibilité du Traité et ses objectifs.
11. Concernant les armes létales autonomes, le Maroc appelle à un examen de tous les aspects humains et légaux, y compris leurs implications en matière de droits humains et droit humanitaire international.

Je vous remercie.

★ ★ ★